

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DE LA PARTICIPATION DEMOCRATIQUE DES ENFANTS ET DES JEUNES
STRUCTURES DE LA CHAPELLE SUR ERDRE

Vote en conseil municipal du 28 septembre 2015

	VERSION ADULTE	VERSION ENFANT
Introduction	Cette charte s'appuie sur les valeurs du Projet Educatif Local de la Ville de la Chapelle-Sur-Erdre. Elle permet aux agents qui encadrent des enfants ou des jeunes de disposer de points d'appui communs pour une organisation démocratique de la vie collective et des activités de leurs structures, engageant la participation active et responsable de tous les acteurs concernés, adultes, enfants et jeunes.	Toi, jeune citoyen de La Chapelle sur Erdre, tu participes à des activités de loisirs éducatifs que la ville te propose : par exemple dans les accueils périscolaires après l'école, pendant les séjours, ou les accueils de loisirs le mercredi et les vacances. Grâce à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (article 12), tu as le droit "d'exprimer librement ton opinion pour toute question qui te concerne, et de voir cette opinion prise en considération". Cela veut dire que dans tous ces centres de loisirs ou séjours, tu pourras participer activement à l'organisation de la vie collective et des activités.
VALEURS	<p>VALEURS PROPOSEES DANS LE PEL:</p> <p style="text-align: center;">CITOYENNETE OUVERTURE SUR LE MONDE</p> <pre> graph TD A[CITOYENNETE OUVERTURE SUR LE MONDE] --> B[Solidarité] A --> C[Autonomie] A --> D[Respect] A --> E[Equité] A --> F[Mixité] A --> G[Laïcité] </pre>	<p>Les élus de la Chapelle sur Erdre (le maire et le Conseil Municipal) souhaitent que dans les activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tout le monde puisse être accueilli (garçons/ filles, peronnes handiapées handicapés/ valides, riches/ pauvres,...) : >>>c'est la mixité - chacun puisse aider l'autre: >>>c'est la solidarité - chacun puisse être considéré de la même façon : >>>c'est l'équité - tout le monde puisse vivre en harmonie: partager ou pas des modes de vie ou des idées sans que cela soit imposé ou que nous l'imposions aux autres >>>c'est la laïcité - chacun puisse apprendre à faire et à penser de plus en plus de choses par lui même >>>c'est l'autonomie - chacun soit vigilant vis à vis de ce qui l'entoure: enfants, adultes, locaux, objets (jeux, matériel,...) >>>c'est le respect
PRINCIPES	<p>Les lieux d'accueil favorisent l'accès aux loisirs, à l'éducation et à la socialisation, dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant et du jeune et de son droit à la participation démocratique. Les adultes sont disponibles pour recueillir et prendre en compte la parole de l'enfant et du jeune.</p> <p>La co-gestion dans le fonctionnement de la structure est un principe directeur qui implique la participation égale des acteurs dans l'organisation de la vie collective, l'élaboration des règles et la définition des sanctions. L'engagement de chacun s'appuie sur le principe de responsabilité : écoute,</p>	<p>2/ Pour que toutes ces grandes idées fonctionnent chacun fera en sorte que:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous (enfants, jeunes, encadrants, parents, et toute autre personne) participent à la construction des projets et à l'organisation de la vie collective >>> c'est le principe de Co-gestion • Chacun puisse prendre plaisir à ce qu'il fait et se sentir accueilli dans le respect de ses différences et de ses particularités

	<p>apport d'outils, échanges et partage de savoirs. L'enfant doit être acteur et moteur de son avenir.</p> <p>Les lieux d'accueil garantissent le bien-être de chaque personne par le respect de ses besoins biologiques, physiques et affectifs. Chacun, enfant, jeune, adulte doit prendre plaisir à ce qu'il fait et placer l' « humain comme le bien le plus précieux ».</p> <p>Les lieux d'accueil respectent le principe de bienveillance en adaptant le milieu à la personne accueillie dans le respect de toutes ses différences et particularités. L'enfant, le jeune et l'adulte doivent percevoir la différence comme une force, une richesse, et apprendre à rencontrer l'autre, en toute confiance.</p> <p>Les lieux d'accueil s'inscrivent dans le Projet Educatif Local, sur tous les temps et les espaces éducatifs et dans une approche collaborative de tous les acteurs, y compris les enfants et les jeunes eux-mêmes</p>	<p>>>>c'est le principe de la bienveillance.</p>
<p>DROITS ET LIBERTES IMPRES-CRIPITIBLES</p>	<p>Les adultes travaillant dans les structures sont des citoyens titulaires des libertés et droits fondamentaux.</p> <p>Ils ont un droit de participation au processus décisionnel pour toutes les questions concernant le fonctionnement des structures, à tous les niveaux de l'échelle de participation mise en œuvre dans la ville.</p>	<p>3/ Quels sont tes droits et tes libertés?</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le Droit à la sécurité -Le Droit au respect -Le Droit à la différence -La Liberté d'expression -Le Droit de participation démocratique -La Liberté d'opinion -Le Droit de réunion -Le Droit de se déplacer en autonomie -Le Droit de défendre ses droits -Le Droit au bien-être -Le Droit aux loisirs -Le Droit à la culture -Le Droit à la créativité -Le Droit à l'initiative et au tâtonnement
<p>DEVOIRS</p>	<p>Les adultes travaillant avec les enfants et les jeunes ont un devoir d'exemplarité.</p> <p>Ils doivent respecter les valeurs et les principes affirmés par la charte, les droits et les libertés des enfants et des jeunes, les règles de vie et les décisions adoptées par les instances délibératives mises en place dans chaque structure.</p>	<p>4/ Quels sont tes devoirs et tes obligations?</p> <p>Ils seront définis avec toi dans chaque lieu d'accueil.</p> <p>Une échelle des sanctions sera réfléchiée avec toi, qui sera utilisée en cas de non respect des règles déterminées ensemble.</p>